

## ANNEXE 2 : INFORMATION SUR L'ETABLISSEMENT

### 1. Renseignements généraux sur l'établissement :

Raison sociale : ROXLOR

Nom du dirigeant : Mme Rosanna VALLA (gérante) – Mme MECHARD  
(assistante QHSE)

Adresse site : 43 Avenue du Mistral – La Ciotat

Code Postal : 13600

Adresse du siège : 704 Avenue du Peymian – La Ciotat

Numéro de téléphone :

Numéro SIRET : 41173416300040

Numéro SIRET du siège : 41173416300024

Code NAF : 3299Z

Nombre de salariés : 82

Locataire : non

Propriétaire : oui

Numéro contrat eau distribution publique : 1016955

Consommation annuelle : 10440 m<sup>3</sup>

ICPE : OUI/~~NON~~

Si OUI, rubrique(s) ICPE :

- En cours de déclaration : Dépôt du dossier en novembre 2023  
REF.ICPE-LID / 2023-7
- A déclaration : 1185 ; 1480 ; 2221\_

### 2. Prescriptions techniques particulières :

Diagnostic du 29/11/2023 en présence de S.E.M.

Nature du rejet	Prétraitement			Gestion des déchets	
	Prétraitement existant	Entretien du prétraitement	Vérification du bon fonctionnement (analyses chimiques, tests, etc)	Déchets dangereux générés	Filaire d'élimination
Eaux de process	4 décanteurs	Annuel ; conformément aux prescriptions du constructeurs et à la réglementation en vigueur	Contrôle annuel des paramètres : DCO, DBO5, MES Hydrocarbures, Azote global, Phosphore total et pH		<input checked="" type="checkbox"/> Aucune <input type="checkbox"/> Déchèterie <input type="checkbox"/> DIB* <input type="checkbox"/> DIS**

\***DIB** (Déchets Industriels Banals) : Papiers-cartons, bois, ferrailles, plastiques, verre, textiles, déchets des industries alimentaires et de la restauration (résidus des bacs à graisses...)

\*\***DIS** (Déchets Industriels Spéciaux) : Déchets toxiques, emballages souillés, solvants, déchets de peinture, résines, acides, bases, hydrocarbures, déchets souillés, encres...

Compte tenu des activités de l'Etablissement, ce dernier doit s'assurer que les produits et les déchets générés sont éliminés ou valorisés dans les conditions en vigueur.

La **liste des produits utilisés sur le site et des volumes stockés** sera tenue à la disposition

des agents de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire.  
Les locaux et les sites de stockage de produits ou de déchets dangereux et toxiques devront disposer de **capacités de rétention conformes** à la réglementation en vigueur ou, à défaut de la réglementation, respecter les principes élémentaires de précautions.

### **3. Traçabilité documentaire**

L'ETABLISSEMENT tient à la disposition de la Métropole Aix-Marseille Provence et de son délégataire, les éléments suivants :

- Volumes annuels d'eau potable ou eau brute consommée et d'eaux usées rejetées dans le réseau public d'assainissement (présentation des factures d'eau si nécessaire),
- Résultats d'analyse,
- Bordereaux de vidange des installations de prétraitement, contrats d'entretien,
- Bordereaux de suivi des déchets dangereux le cas échéant,
- Fiches de données de sécurité des produits,
- Plan actualisé des réseaux internes.